



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

**Compte rendu de la réunion du 27 novembre 2020**

La commission départementale de la coopération intercommunale de l'Aisne (CDCI) s'est réunie, dans sa formation plénière, sous la présidence de M. Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, le 27 novembre 2020 à 14 h 30, salon Charles X et salle Érignac à la préfecture.

La réunion avait pour objet :

- installation de la commission
- élection du rapporteur et des assesseurs
- élection des membres de la commission restreinte
- discussion sur le règlement intérieur
- avis de la commission sur la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère en application des dispositions de l'article L.5216-7 du code général des collectivités territoriales
- avis de la commission sur le projet de fusion du syndicat des eaux de la vallée du Péron et du syndicat des eaux de Ribemont
- questions diverses

### **Étaient présents**

**Collège n° 1 – Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (683 habitants)**

M. Paul GIROD – maire de Droizy  
Mme Élisabeth CLOBOURSE – maire de Coupru  
M. Olivier CAMBRAYE – maire de Dorengt  
M. Jean-Michel WATTIER – maire de Montigny-sur-Crécy  
M. Hervé MUZART – maire de Vierzy  
M. Jean-Luc EGRET – maire de Tupigny  
M. Luc DEGONVILLE – maire de Manicamp  
M. Vincent PIERSON – maire d'Urcel  
Mme Martine BRICOT – maire de Pancy-Courtecon

**Collège n° 2 – Représentants des cinq communes les plus peuplées du département**

M. Freddy GRZEWICZAK – adjoint au maire de Saint-Quentin  
M. Olivier ENGRAND – adjoint au maire de Soissons  
Mme Sylvie LETOT-DURANDE – adjointe au maire de Laon  
M. Michel CARREAU – maire de Tergnier

**Collège n° 3 – Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département (683 habitants)**

M. Charles-Edouard LAW DE LAURISTON – maire de Frières-Faillouel  
M. Emmanuel LIEVIN – maire de Chauny  
M. Thomas HENNEQUIN – maire de Montcornet  
Mme Marie-Pierre TOKARSKI – maire de Bruyères-et-Montbérault  
M. Frédéric MATHIEU – maire de Saint-Gobain  
M. Yann ROJO – maire de Bohain-en-Vermandois

**Collège n° 4 – Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

M. Alain CREMONT – président de GrandSoissons Agglomération  
M. Olivier JOSSEAUX – vice-président de la communauté d'agglomération du Laonnois  
M. Jean-Jacques THOMAS – président de la communauté de communes des Trois Rivières  
M. Jean-Paul COFFINET – président de la communauté de communes du Chemin des Dames  
M. Dominique IGNASZAK – président de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère  
M. Hugues COCHET – président de la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise  
Mme Carole RIBEIRO – présidente de la communauté de communes du Pays de la Serre  
M. Didier BEAUVAIS – président de la communauté de communes du Val de l'Oise  
M. Vincent MORLET – président de la communauté de communes Picardie des Châteaux  
M. Alexandre de MONTESQUIOU – président de la communauté de communes Retz-en-Valois  
M. Marcel LECLERE – président de la communauté de communes du Pays du Vermandois  
M. Jean-François PAGNON – président de la communauté de communes des Portes de la Thiérache

**Collège n° 5 - Présidents des syndicats mixtes et des syndicats de communes**

M. Jean-Claude BERAUX- président de l'USEDA  
M. Éric DELHAYE – président du SIRTOM

**Représentants du conseil départemental**

M. Nicolas FRICOTEAUX – président du conseil départemental  
Mme Anne MARICOT – conseillère départementale  
M. François RAMPELBERG – conseiller départemental  
M. Franck BRIFFAUT – conseiller départemental

**Représentant du conseil régional**

M. Christophe COULON – conseiller régional

**Parlementaires associés**

M. Marc DELATTE – député  
M. Antoine LEFEVRE – sénateur  
M. Pierre-Jean VERZELEN – sénateur

**Assistaient**

M. Pierre LARREY – secrétaire général de la préfecture,  
M. David BAJEUX – directeur de la citoyenneté et de la légalité  
M. Arnaud JASPART – chef du bureau de la légalité et de l'intercommunalité  
Mme Céline CHOUTEAU – représentant le directeur départemental des territoires  
M. Marc-Antoine GOULLIEUX – représentant la directrice départementale des finances publiques  
Mme Patricia DESUMEUR --adjointe au chef de bureau de la légalité et de l'intercommunalité

M. le préfet constate que le quorum est atteint.

M. le préfet ouvre la séance en remerciant les membres d'assister à cette première réunion suite au renouvellement général des conseillers municipaux et les élections des conseillers communautaires ainsi qu'à l'installation des nouveaux organes délibérants des syndicats.

M. le préfet donne lecture des pouvoirs qui ont été reçus :

– M. Dominique MOYSE donne pouvoir à M. Christophe COULON

– M. Thierry ROUTIER donne pouvoir à M. de MONTESQUIOU

M. le préfet expose l'ordre du jour et propose qu'il soit procédé d'abord à l'élection du rapporteur général et à celle des deux assesseurs.

### **Élection du rapporteur général et des deux assesseurs**

L'union des maires de l'Aisne a déposé une liste de candidats.

M. le préfet demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant présentée, il déclare ouvert le scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue.

### **Élection du rapporteur général**

Présents : 38

Excusés : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 40

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

<b>Nom et prénom des candidats</b>	<b>Suffrages obtenus (en chiffres et en lettres)</b>
<b>WATTIER Jean-Michel</b>	<b>40 (quarante)</b>

### **Élection du premier assesseur**

Présents : 38

Excusés : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 40

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

<b>Nom et prénom des candidats</b>	<b>Suffrages obtenus (en chiffres et en lettres)</b>
<b>LAW DE LAURISTON Charles-Edouard</b>	<b>39 (trente-neuf)</b>

### **Élection du deuxième assesseur**

Présents : 38

Excusés : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 40

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres et en lettres)
CLOBOURSE Élisabeth	39 (trente-neuf)

M. Jean-Michel WATTIER est élu rapporteur général de la CDCI.

M. Charles- Édouard LAW DE LAURISTON et Mme Élisabeth CLOBOURSE sont élus assesseurs auprès de la CDCI.

#### Élection des membres de la commission restreinte

L'union des maires de l'Aisne a déposé une liste complète de candidats pour chacun des cinq collèges.

M. le préfet demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée.

À la suite du scrutin, sont élus membres de la commission restreinte :

**Collège n°1**, collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (moins de 683 habitants) :

- 1- Paul GIROD
- 2- Élisabeth CLOBOURSE
- 3- Jean-Michel WATTIER
- 4- Vincent PIERSON
- 5- Martine BRICOT

**Collège n°2**, collège des cinq communes les plus peuplées du département :

- 1- Frédérique MACAREZ
- 2- Sébastien EUGENE
- 3- Michel CARREAU
- 4- Olivier ENGRAND

**Collège n°3**, collège des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département :

- 1- Frédéric MATHIEU
- 2- Charles- Edouard LAW DE LAURISTON
- 3- Emmanuel LIEVIN
- 4- Marie-Pierre TOKARSKI

**Collège n°4**, collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- 1- Alain CREMONT
- 2- Jean-Jacques THOMAS
- 3- Carole RIBEIRO
- 4- Marcel LECLERE

**Collège n°5**, collège des représentants des syndicats mixtes et syndicats de communes :

- 1- Eric DELHAYE

### **Examen du règlement intérieur**

M. le préfet précise que le projet du règlement intérieur a été porté à la connaissance de tous les membres de la CDCI. Aucune modification n'a été apportée par rapport au règlement précédent.

Aucune observation n'est formulée. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par les membres de la commission départementale de la coopération intercommunale.

### **Demande de retrait du SIDEN-SIAN de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (CACTLF)**

M. Jean-Michel WATTIER, rapporteur général, présente le dossier.

La communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur l'ensemble de son périmètre en matière d'eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales. Elle est devenue, en application de l'article L. 5216-7 IV du code général des collectivités territoriales, membre du SIDEN-SIAN, en représentation-substitution de ses communes au sein de ce syndicat.

Ce même article prévoit qu'après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, le représentant de l'État peut autoriser la communauté d'agglomération à se retirer du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la date du transfert de la compétence.

Le conseil communautaire de la CACTLF a décidé par délibération du 15 juin 2020 de solliciter le retrait du syndicat SIDEN-SIAN .

La CDCI du département de l'Aisne est donc consultée pour avis sur cette demande.

Ce retrait pourrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, après avis des CDCI des quatre départements concernés. En effet, le SIDEN-SIAN regroupant des communautés de communes et des communes des départements du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, l'avis des CDCI des quatre départements est sollicité avant la prise d'un arrêté interdépartemental.

Aucune observation n'est formulée.

Le projet est adopté à l'unanimité.

### **Projet de fusion du syndicat des eaux de la vallée du Péron et du syndicat des eaux de Ribemont**

M. WATTIER, rapporteur général, est maire d'une commune comprise dans le périmètre d'un des syndicats, Mme CLOBOURSE présente donc le dossier.

Le syndicat intercommunal des eaux de Ribemont et le syndicat d'adduction d'eau de la vallée du Péron ont délibéré respectivement les 12 février et 20 février 2020 sur un projet de fusion. Un projet de statuts a également été rédigé et approuvé par les deux syndicats.

À la suite de la notification de l'arrêté préfectoral de projet de périmètre le 11 juin 2020, 10 communes sur 13 concernées ont délibéré, dont 8 favorables et 2 défavorables.

La procédure de fusion nécessite un avis de la CDCI.

Le préfet donne la parole aux membres de la commission.

M. WATTIER indique qu'il est opposé à ce projet. Le conseil municipal de la commune dont il est maire, Montigny sur Crécy, a voté contre cette fusion. M.WATTIER ajoute que ce projet a été mené dans une certaine opacité, que la proposition de fusion de ces deux syndicats avait été prévue et finalement ajournée en 2011 et qu'il aurait souhaité un délai de réflexion et d'instruction plus long pour étudier notamment des possibilités de fusion avec d'autres syndicats des eaux limitrophes.

MM. BEAUVAIS et LECLERE soulignent au contraire qu'ils sont favorables à ce projet de fusion à partir du moment où les deux syndicats concernés sont favorables.

M. le préfet soumet ce projet au vote.

Le résultat est le suivant : 37 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

Le projet de fusion des deux syndicats des eaux est adopté à la majorité.

### Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

-----

En guise de conclusion, M. le préfet souligne l'importance du rôle de la CDCI dans ce département dont la coopération intercommunale est riche et diversifiée. Depuis la mise en place du dernier schéma départemental de coopération intercommunale, une période de consolidation est en cours, elle doit permettre de tracer des perspectives et de mener une réflexion à moyen et long terme sur le rapprochement des intercommunalités. La rationalisation du nombre de syndicats intercommunaux est un enjeu important et doit être poursuivi en favorisant leur fusion ou le transfert des compétences aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.


Laon, le 19 DEC. 2020

Le rapporteur général



Jean-Michel Wattier

Le préfet



Ziad Khoury